

PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec tenue, le 21 avril 2022, à 11 h 30, au 1130, route de l'Église, à Québec.

Sont présents :

- M. Bruno Marchand, maire de la Ville de Québec, président
- M. Gilles Lehouillier, maire de la Ville de Lévis, vice-président (*à partir du point 5SEC 1*)
- Mme Marie-Josée Asselin, conseillère à la Ville de Québec
- M. Pierre-Luc Lachance, conseiller à la Ville de Québec
- M. Pierre Lefrançois, préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré

Sont également présents :

- Mme Myriam Poulin, secrétaire corporative
- Mme Caroline Brodeur, directrice générale et trésorière
- M. Antoine Verville, directeur de l'aménagement du territoire, du transport et de la mobilité durable (*à titre d'invité*)

Le président ouvre et préside la séance. Il est constaté le quorum.

Adoption de l'ordre du jour

Résolution n° E-2022-31

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 mars 2022

Résolution n° E-2022-32

- Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 mars 2022.

Adoptée à l'unanimité

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 11 avril 2022

Résolution n° E-2022-33

- Approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 11 avril 2022.

Adoptée à l'unanimité

Politique de placement et rendement des placements

Résolution n° E-2022-34

- Prendre acte de l'Analyse de la répartition et du rendement des placements de la Communauté métropolitaine de Québec, au 31 mars 2022, préparée par Desjardins Caisse du personnel municipal Québec.

Référence : Rapport décisionnel du 21 avril 2022
Responsable : Trésorerie

Adoptée à l'unanimité

Audits des états financiers de la Communauté métropolitaine de Québec pour les années 2022, 2023 et 2024 – Octroi de contrat

Résolution n° E-2022-35

- Octroyer à la firme Bédard Guilbault le contrat pour la réalisation des audits des états financiers de la Communauté métropolitaine de Québec pour les années 2022, 2023 et 2024, pour un montant de 33 975,12 \$ (taxes incluses) se détaillant comme suit : 29 318,63 \$ pour les audits des états financiers et 4 656,49 \$ pour les rapports d'activité annuels de la Trame verte et bleue métropolitaine, le tout en conformité avec la proposition technique et l'offre financière datées du 17 mars 2022 et la recommandation du comité de sélection.

Référence : Rapport décisionnel du 21 avril 2022
Certificat trésorerie : CT-2022-08
Responsable : Trésorerie

Adoptée à l'unanimité

Mandat de services juridiques - Représentation

Résolution n° E-2022-36

- Accorder au cabinet Beauvais Truchon Avocats un contrat pour la fourniture de services juridiques en matière de droit du travail ainsi qu'un mandat pour représenter la Communauté métropolitaine de Québec

[REDACTED]

Référence : Rapport décisionnel du 21 avril 2022
Responsable : Secrétariat corporatif

Adoptée à l'unanimité

Avis sur le Règlement n° 188-21 de la MRC de Charlevoix modifiant le schéma d'aménagement révisé (bâtiments industriels et ilots déstructurés)

Résolution n° E-2022-37

- Informer la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) que la Communauté métropolitaine de Québec est d'avis que les modifications proposées au règlement n°188-21 adopté par la MRC de Charlevoix intitulé « Règlement ayant pour objet de modifier le schéma d'aménagement dans le but de réduire une zone de réserve dans le périmètre d'urbanisation de Saint-Bernard-sur-Mer (L'Isle-aux-Coudres), de modifier des dispositions relatives aux bâtiments industriels et de modifier d'autres dispositions » ne portent atteinte à aucune des stratégies du Plan métropolitain d'aménagement et de développement.
- Transmettre à la ministre du MAMH copie du présent rapport décisionnel et de l'annexe l'accompagnant.

Référence : Rapport décisionnel du 21 avril 2022
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

Zones inondables – Appel d’offres pour des relevés LiDAR topobathymétriques dans le cadre du projet sur la modélisation des zones inondables

Résolution n° E-2022-38

- Autoriser la secrétaire corporative de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) à procéder à un appel d’offres public pour la sélection d’une firme ayant pour mandat la réalisation d’un levé LiDAR topobathymétrique sur huit cours d’eau sur le territoire de la CMQuébec, dans le cadre du projet de modélisation des zones inondables.
- Autoriser la secrétaire corporative de la CMQuébec à procéder à l’ouverture des soumissions.

Référence : Rapport décisionnel du 21 avril 2022
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée à l’unanimité

Consultation publique dans le cadre de la révision du projet de Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2024-2031 de la Communauté métropolitaine de Québec Rive-Nord – Appel d’offres pour des services professionnels

Résolution n° E-2022-39

- Autoriser la secrétaire corporative de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) à procéder à un appel d’offres public pour la sélection d’une firme ayant pour mandat de fournir à la CMQuébec, un accompagnement stratégique et opérationnel pour réaliser le processus de consultation publique dans le cadre de la révision du projet de Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2024-2031 de la CMQuébec Rive-Nord.
- Autoriser la secrétaire corporative de la CMQuébec à procéder à l’ouverture des soumissions.

Référence : Rapport décisionnel du 21 avril 2022
Responsable : Environnement – Gestion des matières résiduelles

Adoptée à l’unanimité

Projet *Vulnérabilités et potentiels d’adaptabilité de la CMQuébec aux conséquences des changements climatiques* – Appel d’offres pour des services professionnels

Résolution n° E-2022-40

- Autoriser la secrétaire corporative de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) à procéder à un appel d’offres public pour la sélection d’une firme ayant pour mandat d’exécuter certaines tâches relatives à la production d’un diagnostic territorial sur les vulnérabilités et les risques climatiques dans le cadre du projet *Vulnérabilités et potentiels d’adaptabilité de la CMQuébec aux conséquences des changements climatiques*.
- Autoriser la secrétaire corporative de la CMQuébec à procéder à l’ouverture des soumissions.

Référence : Rapport décisionnel du 21 avril 2022
Responsable : Environnement

Adoptée à l’unanimité

Entente agroalimentaire 2020-2022 | Chantier 3 – Le développement des marchés - Projets 3.2 et 3.3 - Octroi d'un contrat de services professionnels

Résolution n° E-2022-41

Dans le cadre des projets 3.2 « Créer des partenariats avec les détaillants en alimentation et le milieu HRI (hôtels, restaurants, institutions) » et 3.3 « Stimuler la mise en marché de nouvelles productions végétales, le développement de produits agricoles innovants et encourager l'implantation de projets en production émergente » du chantier 3 « Le développement des marchés » de l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis 2020-2022 :

- Accorder un contrat de gré à gré à Gestion Alain Falardeau inc. afin de poursuivre la réalisation du Plan d'action pour la mise en marché et la valorisation des produits des agrotransformateurs et transformateurs artisans de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis, au montant de 79 600 \$ (taxes incluses), qui prendra effet au moment de la signature des deux parties et sera en vigueur jusqu'au 31 décembre 2022. Le tout en conformité avec l'offre de service datée du 1^{er} mars 2022.
- Autoriser la directrice générale et trésorière de la Communauté métropolitaine de Québec à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Référence : Rapport décisionnel du 21 avril 2022
Certificat trésorerie : CT-2022-09
Responsable : Agroalimentaire

Adoptée à l'unanimité

Entente agroalimentaire 2020-2022 | Chantier 2 – « Remise en production des terres agricoles inexploitées » - Projet 2.1 « Créer un incitatif à la remise en production des terres inexploitées »

Résolution n° E-2022-42

Dans le cadre du projet 2.1 « Créer un incitatif à la remise en production des terres inexploitées » de l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis 2020-2022 :

- Autoriser la direction générale de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) à procéder au lancement du programme suivant ainsi qu'à déboursier les sommes afférentes;
 - Programme d'aide financière 2022 incitatif à la remise en production des terres agricoles inexploitées pour une somme maximale de 63 000 \$ (taxes incluses).
- Autoriser la direction générale de la CMQuébec à signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente résolution.

Référence : Rapport décisionnel du 21 avril 2022
Certificat trésorerie : CT-2022-10
Responsable : Agroalimentaire

Adoptée à l'unanimité

Entente agroalimentaire 2020-2022 | Chantier 4 – « La relève entrepreneuriale et la main-d'œuvre » -
Projet 4.1 « Mesures régionales de développement de l'entrepreneuriat agricole » | *Sur les traces de Louis-
Hébert et Le travailleur de rang*

Résolution n° E-2022-43

Dans le cadre du projet 4.1 « Mesures régionales de développement de l'entrepreneuriat » de l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis 2020-2022 :

- Autoriser la direction générale de la Communauté métropolitaine de Québec à conclure un protocole d'entente à intervenir avec la Fédération de l'UPA Capitale-Nationale-Côte-Nord, pour la somme de 37 500 \$, dont 27 500 \$ (taxes incluses) pour la mise en œuvre de la 6^e édition du concours régional en entrepreneuriat agricole *Sur les traces de Louis Hébert*, et 10 000 \$ (taxes incluses) pour les services d'un travailleur de rang.

Référence : Rapport décisionnel du 21 avril 2022
Certificat trésorerie : CT-2022-11
Responsable : Agroalimentaire

Adoptée à l'unanimité

Transport métropolitain

Les membres présents discutent de la diminution du coût du laissez-passer métropolitain et des mesures qui pourraient permettre de favoriser l'accessibilité et l'attractivité du transport collectif métropolitain.

Bordereau de dépenses

Résolution n° E-2022-44

Prendre acte du bordereau de dépenses, en date du 11 avril 2022, contenant les documents suivants :

- a) Liste des dépenses du 1^{er} au 31 mars 2022 (période 3).
- b) Liste des salaires versés aux élus et aux employés de la CMQuébec pour la période du 1^{er} au 31 mars 2022.
- c) Les dépenses Visa pour le mois de février 2022.

Référence : Bordereau de dépenses du 21 avril 2022
Responsable : Trésorerie

Adoptée à l'unanimité

Les résolutions E-2022-31 à E-2022-44, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

(S) BRUNO MARCHAND
PRÉSIDENT DE LA SÉANCE

(S)S MYRIAM POULIN
SECRÉTAIRE CORPORATIVE